

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1971)

Rubrik: Service international de recherches (Arolsen)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a envoyé un spécialiste successivement à Dacca, à New Delhi et à Islamabad, chargé d'aider de ses suggestions les Croix-Rouges intéressées à mettre sur pied un service national de recherches.

Afrique: Au début de l'année, l'Agence centrale de recherches a reçu quelques cartes de capture remplies par les prisonniers portugais aux mains des autorités de la République du Zaïre. Une partie de l'échange de messages entre les prisonniers et leurs familles s'est également effectuée par le canal de l'Agence.

Amérique latine: L'Agence centrale de recherches tient à jour un fichier nominatif général des détenus politiques en Amérique latine.

Service international de recherches (Arolsen)

En 1971, le Service international de recherches (SIR), dont le CICR assume la direction depuis 1955, a reçu 127 872 demandes. Ce nombre est supérieur de 4543 à celui de l'année précédente.

Il y a lieu de relever un déplacement considérable du nombre des demandes par rapport aux différentes catégories. Pour la première fois, le nombre des demandes de certificats d'incarcération et de résidence (48 800), demandes qui sont en relation avec la loi d'indemnisation entrée en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne en 1953, n'occupe plus la première place. Comme corollaire, on relèvera la baisse du nombre des demandes d'actes de décès (4747), ainsi que de celui des demandes de documents relatifs aux cas de maladies (4958). La catégorie comprenant les demandes pour la préparation d'ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation, les demandes présentées par des services d'archives et celles provenant de procureurs généraux, ainsi que les demandes d'informations en vue de l'obtention de rentes et pensions, en revanche, a plus que doublé (57 914). Les demandes de recherches individuelles se sont élevées à 8681, les demandes d'information d'ordre historique et statistique à 1315, les demandes de photocopies à 749, le reste constituant des demandes d'informations diverses (708).

Après avoir examiné toutes ces demandes, le SIR a donné, en 1971, 187 007 réponses, sous forme de certificats d'incarcération et de résidence, d'actes de décès (établis par le Bureau d'état civil spécial sis également à Arolsen), de documents ayant trait à des cas de maladie, de rapports, de réponses positives et négatives, de lettres explicatives ainsi que de photocopies. En 1970, le nombre de ces réponses s'était élevé à 169 106. Cette augmentation s'explique par les nouveaux documents que le SIR a recueillis et où il a pu puiser des informations complémentaires relatives aux demandes soumises précédemment.

En ce qui concerne l'établissement des fiches de référence, pour les documents anciens et nouvellement acquis, 1 158 591 fiches ont été classées en 1971 dans le fichier central. A la fin de l'année, celui-ci comprenait 36 millions de fiches.

Enfin, mentionnons que l'acquisition de nouveaux documents provenant des camps de concentration, de la Gestapo, des prisons et autres lieux de détention, ainsi que de documents d'ordre général a été, comme les années précédentes, très importante.

Service des délégations

En 1971, le Service des délégations a traité environ 260 offres de services. Sur ce nombre, près de 90 candidats ont été choisis, dont 43 ont effectivement participé aux deux cours de formation qui se sont déroulés à Cartigny (Genève), respectivement du 2 au 6 mai et du 17 au 21 octobre. Deux autres cours, destinés à 48 membres du « Groupe pour les missions internationales » (GMI), dirigé par M. René de Watteville à Berne, ont eu lieu du 9 au 11 avril et du 9 au 11 novembre. Notons qu'en plus des candidats sélectionnés par le CICR huit membres du GMI avaient déjà pris part au cours de mai.

Organisés en liaison avec l'Institut Henry-Dunant, ces cours doivent permettre aux futurs délégués d'acquérir une bonne connaissance de la mission du CICR et des Conventions de Genève. A cet effet, les candidats — qui ont au préalable reçu une documentation adéquate — participent non seulement à des cours théoriques, mais également à des exercices pratiques par groupes